

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

M. Gobert nous recommandait de cette façon la candidature de M. Lhomme qu'il a présenté à nos suffrages : » La Société accueille assez facilement les candidats qui lui sont recommandés; mais, aujourd'hui, elle est bien plus heureuse puisqu'elle a bien voulu accueillir un professeur distingué à qui la retraite fera, d'un jour à l'autre, des loisirs dont elle pourra profiter. Elle goûtera alors la causerie aimable d'un homme compétent dans les études qu'elle poursuit; elle goûtera son style qui rappelle le temps où quelques-uns seulement, sachant penser et écrire, imprimaient — le temps heureux où l'on imprimait si peu ! — Elle aura enfin la rare satisfaction de faire connaissance d'un lettré à idées droites et élevées et osant ne pas les dissimuler (voir la Comédie d'Aujourd'hui). Les volumes qu'a publiés M. Lhomme, s'il veut bien les ajouter à la

collection des ouvrages qui ont été offerts à la Société, ne la dépareront pas assurément ». — De son côté, M. de Lari-vière, nous adresse ce souvenir : » J'espère que notre Société poursuit son utile carrière ; soyez persuadé que je ne l'oublie pas et que je ne cesserai de m'y intéresser, » que de disparitions déjà depuis mon départ ! J'ai bien pensé à nos malheureux défunts en ces tristes moments ». — M. le Fr. Auxence remercie en fort bons termes ses nouveaux collègues ; il promet, autant que ses occupations professionnelles le lui permettront, de donner un concours utile. — Mesdames Hachette, L'homme-Vérette et Bourgeois qui ont sollicité leur admission comme correspondantes sont élues. MM. l'abbé Guyot, docteur en théologie, curé d'Essômes ; Martin, inspecteur des finances, en résidence à Charly et Dumont-Nitot, négociant à Paris, sont également nommés correspondants.

La remise et le compte rendu des volumes, reçus depuis la dernière réunion, à la demande du secrétaire auront lieu dans la séance de décembre. Il est fait exception pour le volume supérieurement illustré que M. le docteur Vilcoq dépose sur le bureau ; il s'agit de la publication de l'ouvrage de MM. Rainal, frères : le Bandage herniaire — jadis et aujourd'hui. A première vue, il semblerait d'après ce titre, que ce livre ne traite que de l'industrie de M. Raynal, que c'est une *réclame* ; c'est mieux, à coup sûr, pour la partie ancienne sous la dénomination *jadis*. L'archéologue y trouve son compte ; aussi la Société remercie sincèrement M. le docteur Vilcoq.

Nous consacrerons une étude étendue à la vie et aux travaux de M. Frédéric Moreau. Le doyen des archéologues français — notre vénéré Président d'honneur —

s'est éteint à Paris, le 21 octobre dernier ; depuis le 1^{er} juillet il était entré dans sa cent-unième année.

M. Fr. Moreau avait été longtemps à la tête d'une importante maison pour le commerce des bois et, après avoir acquis une fortune considérable, dont il fit le meilleur usage, il avait donné son temps aux fonctions publiques ou consulaires : conseiller municipal de Paris, membre des Conseils généraux de la Seine, puis de l'Aisne et membre du tribunal de commerce de la Seine, censeur de la Banque de France. Nous ajouterons que pendant tout le temps qu'il résida à Fère-en-Tardenois, il se montra aussi zélé pour les intérêts de la ville que généreux à l'égard des pauvres.

C'est en 1872, lors de la 1^{re} visite à Caranda, en Compagnie de la Société archéologique de Château-Thierry, que M. Fr. Moreau commença à s'occuper d'archéologie. Pendant près de vingt ans il publia ces magnifiques albums qui font honneur au maître, ainsi qu'à ceux qu'il intéresse à ses travaux ; parmi ceux-ci, nous donnerons la première place à M. Pilloy, notre compatriote et notre collègue. Nous renouvelons le vœu que la collection Caranda, devenue l'héritage du jeune Fr. Moreau, reste ouverte au public d'élite qui trouvait un si bienveillant accueil à l'hôtel de la rue de la Victoire.

Un autre deuil vient s'ajouter à celui-ci. M. Baudouin, qui s'est fait une grande situation à Paris comme éditeur-militaire, est décédé au commencement du mois de novembre. M. Baudouin avait eu de modestes débuts qu'il se plaisait à rappeler : né à Oulchy-le-Château en 1838, il avait débuté comme employé de librairie classique chez M. Ceret-Brière ; il entra ensuite chez M. Aubry, libraire-expert, puis, en 1860, chez M. Dumaine. Il avait trouvé sa voie ; après plusieurs années d'un travail assidu, intelli-

gent, il devint l'associé, puis le successeur de M. Dumaine et augmenta encore l'importance de cette vieille et célèbre maison.

M. Baudoin avait été admis dans notre Société, sur la présentation de son compatriote M. Mayeux, au mois de janvier 1881. A diverses reprises, il nous donna des preuves de sa bienveillante sympathie. Parmi les nombreux ouvrages que notre bibliothèque a reçus de lui, nous citerons, en première ligne, les antiquités de Millin; la Campagne de France en 1814 par le commandant Weill; les Commentaires de César, édition de l'empereur Napoléon III; Polybe, avec les commentaires du chevalier de Folard.

Notre Société s'associe au deuil que la mort prématurée de M. Baudoin cause à sa famille et à ses amis.

LA FONTAINE AUX ARCHIVES DE CHANTILLY

Ce mémoire de M. Maurice Henriot est l'épilogue de notre visite à Chantilly du 13 août dernier. L'auteur annonce modestement que ce ne sont point des *documents* qu'il a recueillis, mais « de simples notes extraites des papiers des Condé, notes relatives à La Fontaine et à ses ouvrages ».

M. le Prince tenaient essentiellement à la nomination de La Fontaine à l'Académie française. Le « faiseur de fables », comme le lui manda son médecin Bourdelot, fut élu à la place de Colbert, au grand déplaisir du Roi qui, ayant désiré voir nommer son historiographe Boileau, voulut surseoir à la ratification de l'élection jusqu'à ce que son protégé pût prendre place à l'Académie. M. de Bezons étant mort le 12 mars 1684, Boileau fut élu le 20 avril. Il fut possible à La Fontaine de prendre séance en même temps que son ami, le législateur du Parnasse; à ce sujet, il adresse à Louis XIV une ballade qui est la

glorification des grandes actions du monarque. La Fontaine avait-il brigué dix ans plus tôt un siège à l'Académie? C'est bien possible, mais il dut s'effacer devant Quinault qui, cette même année 1674, l'avait emporté sur son concurrent dans la composition de l'opéra *Daphné* dont Lulli avait fait la musique.

Notre « faiseur de fables » était-il chasseur? Sa lettre à M. le Prince pour obtenir l'autorisation de chasser à Montluel (sans doute Monthurel, près de Condé) le donnerait à penser. Des citations rappelées par M. Henriot appuient cette supposition : La Fontaine tenait essentiellement à l'opinion, comme à la bienveillance de Condé ; aussi demandait-il « comment il avait trouvé les vers qu'il lui envoyait »... M. le Prince encourageait ces communications et manifestait son plaisir de les recevoir.

La suite de cette étude intéressante est renvoyée à la séance de décembre.

Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin.

Les Archives Nationales ont fourni à M. le docteur Corlieu les documents sur lesquels il s'est appuyé pour tracer cet émouvant tableau de la mort d'un digne prêtre en 1794. Par là il rectifie la version donnée par l'abbé Hébert et reproduite par M. l'abbé Poquet.

L'abbé Jean-François Thirial, né à Compiègne en 1755, docteur en Sorbonne, avait professé la théologie à Paris, puis à Lyon. En 1785, après avoir passé par la cure de Vauchamps, près de Montmirail ; il avait été nommé curé de Château-Thierry succédant à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues l'abbé Thirial fut élu délégué du clergé aux Etats-Généraux de 1789. En décembre 1790 il prêta le serment à la Constitution, mais quelques jours après fit des restrictions qui ne furent point agréées. On lui avait

donné un successeur à Château-Thierry, aussi se retira-t-il d'abord à Paris, puis à Versailles où il exerça la médecine. Le 25 octobre 1793 reconnu à Paris par trois membres exaltés du Conseil du district de Château-Thierry, il fut dénoncé, arrêté et livré au Comité de sûreté générale de la Convention. Après avoir subi un premier interrogatoire le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il resta incarcéré jusqu'au 15 prairial an II (3 juin 1794); ce jour-là, il passa en jugement et sur le réquisitoire du trop fameux Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. Deux de ces dénonciateurs ont dû faire amende honorable; Lemaitre et Gaudard. Le premier a été greffier du tribunal de notre ville de 1801 à 1808; le second, juge de paix à Viels-Maisons, alors chef-lieu de canton. On cherche en vain, dit M. Corlieu, les motifs sérieux d'une condamnation et l'on ne peut voir dans l'abbé Thirial qu'une des victimes innocentes fournies par le clergé de notre département.
